



Sinistre location xxxxxx Montparnasse

Par **HERVE Matthieu**, le **09/12/2017 à 16:52**

Numéro de sinistre 9054653749

Bonjour à tous,

J'ai loué un véhicule du 25/11 au 26/11 à l'agence xxxxxx Montparnasse. L'état des lieux n'a pas été effectué avec un employé qui m'explique au guichet qu'il y a quelques rayures sur le véhicule, Je fait le tour moi même du véhicule et constate en effet 3 rayures. Je ramène le véhicule le lendemain sans aucun problème dans le parking et rend les clés au guichet et demande un état des lieux mais on me répond qu'ils n'ont pas le temps et que si il n'y a pas eu de problème je peux déposer les clefs.

Je découvre aujourd'hui qu'il y a eu un sinistre qui m'est attribué, hors cette déclaration a été faite 2 jours plus tard,

Le sinistre est un impact sur le pare brise et impossible de ne pas s'en rendre compte lorsqu'on est au volant et il est impossible de ne pas s'en rendre en faisant le tour du véhicule.

Cette déclaration de sinistre m'est imputée alors quelle ne me concerne pas, elle n'est pas liée à ma location et je refuse d'en prendre la responsabilité.

Quelles démarches je peux effectuer auprès de xxxxxx ou avocat pour ne pas payer cette facture (652,83 €.....)

Merci de vos réponse

Matthieu H

Bonjour,

Merci de bien vouloir respecter les conditions générales d'utilisation de ce forum dont vous avez du prendre connaissance avant votre inscription.

L'une d'elles étant :

[citation]Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.). [/citation]

Par **Visiteur**, le **09/12/2017 à 18:35**

Bonjour,
Les équipes de xxxxxx réponse souvent.

Regardez dans les posts que vius triyvez ici...
xxxxxx

Bonjour,

Merci de bien vouloir respecter les conditions générales d'utilisation de ce forum dont vous avez du prendre connaissance avant votre inscription.

L'une d'elles étant :

[citation]Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.). [/citation]

Par **Sixt**, le **07/02/2018 à 12:52**

Bonjour HERVE Matthieu, notre service de gestion des dommages m'informe que votre dossier de sinistre n°9054653749 a été classé sans suite. Vous avez du recevoir une e-mail de leur part en ce sens. Merci.